



Vol d'ordinateur sur le lieu d'une formation

Par **Louzier**, le **18/11/2010** à **16:24**

Bonjour, je me suis fait volé mon ordinateur portable lors d'une formation l'été dernier. A l'heure du déjeuner, j'ai laissé celui-ci dans une salle à l'étage (accès surveillé, une personne contrôlant l'ouverture de la porte). Au retour (1h30 plus tard environ), il n'y était plus.
Je précise que j'ai un contrat avec l'organisme de formation mais non avec la structure d'accueil. L'assurance de la structure n'a pas couvert le dommage pour la raison qu'il n'y a pas eu d'effraction.
puis-je engager la responsabilité de l'organisme de formation ? de la structure d'accueil ? et si oui sur quels fondements ? N'hésitez pas à me donner tous les renseignements que vous jugerez utiles
Je vous remercie
Stanislas